

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 23-147-1909 accordant un secours mensuel de 12 fr. 50 à la veuve d'un ascari.

n° 23-147-1909

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 janvier 1909

Numéro JO  
n° 147 du 01/02/1909

Date du numéro  
1 février 1909

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1864, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 23 janvier 1909 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un secours mensuel de 12 fr, 50 sera servi à la femme Aluna Dabalet, veuve d'un ascari blessé au service de la Colonie.

#### Art. 2

— Le présent arrêté, qui aura son effet à compter du 1er janvier 1909, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**P. PASCAL. Par le Gouverneur : Le secrétaire Général, CASTAING.**